DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

De la relation

#29 Janvier 2024

Journal d'information de DELSOL Avocats

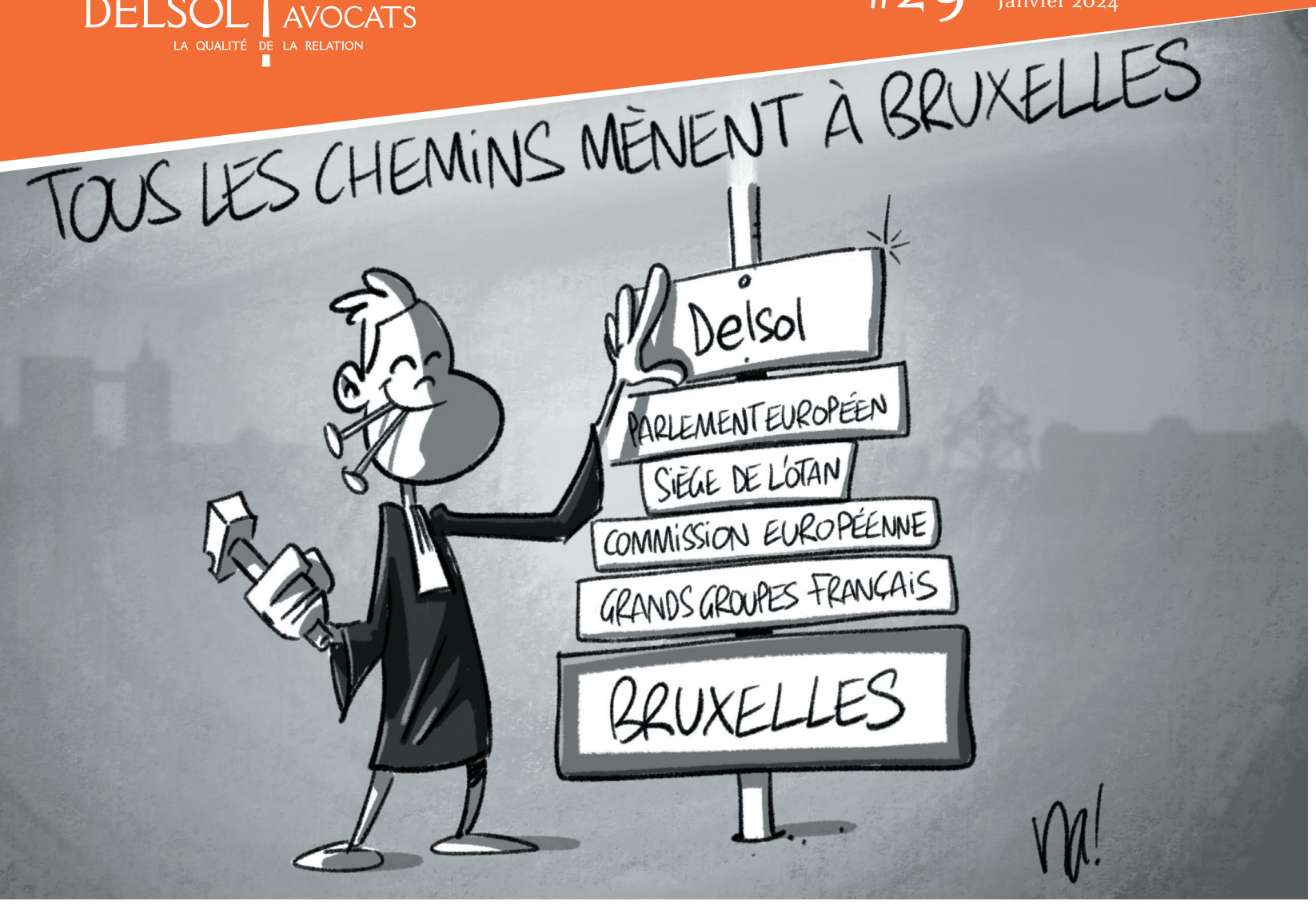

DELSOL Avocats s'implante en Belgique avec l'ouverture d'un bureau à Bruxelles

Historiquement implanté à Lyon et à Paris, DELSOL Avocats franchit au lendemain de son 50ème anniversaire un nouveau cap dans son développement et ouvre un bureau au-delà des frontières hexagonales.

Le Cabinet accompagne quotidiennement ses clients confrontés à des problématiques internationales, qu'ils soient français et porteurs de projets à l'international ou étrangers et impliqués dans des opérations en Europe. Depuis plusieurs années, il capitalise d'ailleurs sur la proximité de son bureau lyonnais avec l'Italie pour dynamiser ses activités transalpines par le biais de son Italian desk.

Fort de ce constat, il a souhaité développer une présence stratégique dans la capitale de la Belgique. En effet, Bruxelles est souvent considérée comme le centre de l'Europe, car elle est le siège de la plupart des institutions européennes (Conseil européen, Commission européenne et Conseil de l'Union européenne) et celui de l'OTAN. Plusieurs organisations internationales y ont également une antenne (l'ONU, l'UNESCO, la Banque Mondiale, l'OMS, l'UNICEF…).

Il a donc semblé opportun d'y assurer une présence par le biais d'une équipe tournée vers l'international et qui partage les valeurs chères à DELSOL Avocats afin d'offrir un service de qualité et toujours plus pointu à une clientèle internationale, mais aussi belge et française.

Cinq avocats et une assistante juridique composent l'équipe pluridisciplinaire locale qui apporte ainsi ses compétences, son énergie et sa connaissance du marché.

Henri-Louis DELSOL & Emmanuel KAEPPELIN
Managing partners

Dans ces mêmes colonnes de janvier 2023, nous nous étions fixés un cap pour 2023, à savoir le développement de notre activité à l'international pour mieux vous accompagner.

Parce que, chez **DELSOL Avocats**, les promesses n'engagent pas que ceux qui les reçoivent, nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture de notre bureau à Bruxelles ; avec une équipe de six personnes, que nous connaissons déjà bien pour avoir travaillé avec elle ces dix dernières années. Une équipe qui, à ce stade, vous accompagne en droit des sociétés / fusions-acquisitions, contentieux commercial et arbitrage, droit du travail et données personnelles. Au-delà de son expertise, c'est surtout son ADN entrepreneurial qui nous a convaincus de nous lancer dans cette aventure avec elle.

Dans un contexte de crises et de conflits armés, en Ukraine et au Moyen-Orient notamment, de perte d'influence de la France dans le monde et en particulier en Afrique subsaharienne, nous sommes fiers de contribuer, à notre modeste niveau, à l'édification d'un cabinet d'affaires implanté dans trois grandes villes européennes.

Dans une société qui privilégie de plus en plus la sécurité à la prise de risque, le confort à la prise de responsabilité, **DELSOL Avocats** a décidé en 2023 de faire le choix de l'ouverture et de l'aventure. C'est peut-être notre manière de pratiquer le « *doux commerce* » cher à Montesquieu, lequel adoucit les mœurs parce que, en multipliant les échanges et les voyages, il rapproche les gens et multiplie les comparaisons, favorisant la tolérance : il « *guérit des préjugés destructeurs* » (De l'esprit des Lois, livre XX).

C'est aussi dans cet état d'esprit que nous avons la joie de vous annoncer l'arrivée de deux équipes animées par **Hélène Vey-Morit** en droit de la concurrence / distribution et par **Anna Milleret-Godet** en droit social. En provenance respectivement d'un cabinet français de premier plan et d'un cabinet américain, Hélène et Anna ont vocation à enrichir nos expertises.

Cette année, c'est en français, en anglais et en flamand que nous vous souhaitons une belle et heureuse année, a happy new year, een gelukkig nieuwjaar !

Une stratégie résolument tournée vers l'interna

DELSOL Avocats à Bruxelles, l'ouverture d'un nouveau bureau, mais surtout l'intégration d'une nouvelle équipe

L'équipe

L'équipe belge est animée par **Sébastien POPIJN** en tant qu'associé responsable du département « Fusions & Acquisitions - Droit des sociétés » du bureau de Bruxelles.
En provenance de CEW & Partners, il intervient notamment auprès des acteurs de l'industrie, des services, de l'énergie ou encore des transports et des loisirs et conseille ses clients dans le cadre d'opérations transnationales ou locales d'acquisition, de cession, de réorganisation et de partenariat.
Il a notamment développé un savoir-faire en droit de l'aviation et conseille des compagnies aériennes dans le cadre de leurs relations avec les passagers, les autorités locales et leurs partenaires commerciaux.
Sébastien POPIJN est également Directeur exécutif du réseau international de cabinets d'avocats d'affaires TELFA dont DELSOL Avocats est membre depuis 2013. C'est dans ce contexte que des liens professionnels et amicaux ont pu se tisser.

Avocat inscrit au barreau de Bruxelles depuis 1982, **Charles PRICE** apporte quant à lui ses 40 années d'expérience en qualité d'of counsel.
Il intervient notamment dans les domaines de l'arbitrage, des transactions transfrontalières, et du droit de la concurrence.
Il a débuté sa carrière au sein du cabinet DE BANDT avant de participer à la création de ALSTEENS & PRICE, puis de PRICE & PARTNERS. Il a ensuite rejoint DLA Piper en tant qu'associé avant d'intégrer CEW & Partners.

Sébastien POPIJN et Charles PRICE sont épaulés par **David LOHISSE**, counsel, qui bénéficie d'une solide expérience en contentieux individuels ou collectifs du travail, *due diligence* ayant trait aux questions de droit social, optimisation de la rémunération, législation relative au bien-être au travail et en droit pénal social.
Il est en outre titulaire d'un certificat de formation professionnelle de délégué à la protection des données (DPO) lui permettant d'aiguiller ses clients sur toutes les problématiques liées au RGPD.

Marine RANDOUX et **Alisan CAVDARLI** sont également attachés au bureau de Bruxelles en tant qu'avocats collaborateurs.
Marine intervient en fusions & acquisitions, droit des sociétés et droit de l'aviation et Alisan en fusions & acquisitions, droit des sociétés et technologies de l'information.

Amandine FELDER vient compléter l'équipe et apporte son concours en tant qu'assistante juridique.

Le lieu

L'adresse retenue par DELSOL Avocats pour assoir sa position à Bruxelles est symbolique : l'IT Tower, située sur l'emblématique avenue Louise, là-même où plusieurs grands groupes français (Tikehau Capital, Groupe Financière Teychené...) ont eux aussi fait le choix de s'installer.

Signe d'une synergie déjà commune : les murs portaient déjà l'emblématique « orange » DELSOL !

tional

Deux nouvelles associées dont les parcours respectifs ont forgé leur compréhension des enjeux internationaux

Hélène VEY-MORIT et Anna MILLERET-GODET rejoignent **DELSOL Avocats** en tant qu'associées. Le Cabinet se renforce ainsi en concurrence/distribution et en droit social.

Hélène VEY-MORIT conseille et défend des entreprises françaises et internationales en droit français et européen de la concurrence, ainsi qu'en droit de la distribution et de la consommation.
Sa pratique couvre le contrôle des concentrations et le contentieux antitrust (ententes, abus de position dominante) devant l'Autorité de la concurrence et les juridictions nationales, ainsi que devant des autorités étrangères (en Afrique notamment).
Hélène dispose d'une solide expertise en matière de contentieux indemnitaire de pratiques anticoncurrentielles.

Elle accompagne ses clients dans la mise en place et le développement de leurs réseaux de distribution, ainsi que sur leurs dossiers contentieux (pratiques restrictives, rupture brutale, concurrence déloyale).
Hélène intervient également en droit de la consommation (pratiques commerciales déloyales, publicité trompeuse) et en matière de produits défectueux devant les autorités et juridictions nationales et européennes (actions en responsabilité et procédures de rappel).

Avocate au Barreau de Paris depuis 2010, elle a rejoint le cabinet Gide la même année au sein du département Droit économique, à Bruxelles puis à Paris.

Elle rejoint DELSOL Avocats en tant qu'associée au sein du département « Contentieux des affaires » accompagnée d'un collaborateur, **Grégoire HUGON**.
L'équipe compte désormais cinq associés, deux counsels et dix collaborateurs.

Les arrivées d'**Hélène VEY-MORIT** et **Anna MILLERET-GODET** marquent une nouvelle étape dans la stratégie de développement du Cabinet. Leurs parcours respectifs ayant forgé leur compréhension des enjeux internationaux, l'apport de leurs expertises constitue un atout certain pour accompagner la dynamique de croissance de DELSOL Avocats.

Anna MILLERET-GODET accompagne des entreprises dans le cadre de l'évolution des conditions de travail des salariés et de leur effectif à travers la mise en place de plans de sauvegarde de l'emploi ou plans de départs volontaires.
Elle conseille des entreprises françaises et internationales dans le cadre de dossiers stratégiques de réorganisation portant notamment sur des opérations de fusions-acquisitions, fermeture de sites, transferts d'activité et autres cessions d'actifs.

Elle assiste ses clients lors de contentieux collectifs et individuels complexes et accompagne également les dirigeants lors de la négociation de leur départ.

Avocate au Barreau de Paris depuis 2009, elle a commencé sa carrière au sein du cabinet Dentons, puis a rejoint Cohen & Gresser.

Elle intègre aujourd'hui DELSOL Avocats en tant qu'associée au sein du département « Droit social – Protection sociale » accompagnée d'un collaborateur, **Alexandre FRAVAL**.

L'équipe compte désormais quatre associés, un counsel, onze collaborateurs et une juriste.

Escapade culturelle à la Fondation Louis VUITTON

A l'occasion de la conférence annuelle de **l'IBA (International Bar Association)**, qui s'est tenue du 29 octobre au 3 novembre 2023 au Palais des Congrès de Paris, DELSOL Avocats a proposé à ses confrères étrangers et *good friends* des visites guidées en anglais de l'exposition Mark ROTHKO à la Fondation Louis VUITTON.

Une agréable parenthèse culturelle durant cette semaine de conférences qui a permis de nouer des liens et d'échanger avec des confrères de tous horizons (18 nationalités différentes).

La RSE au cœur des préoccupations des entreprises

Enjeux de la RSE pour les entreprises et les entrepreneurs

La France a adopté l'ordonnance n° 2023-1142 le 6 décembre 2023, transposant la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD). La directive renforce les obligations de transparence et de reporting des entreprises en matière de développement durable. Cette évolution impose à certaines entreprises de suivre et de publier, en plus de leur bilan financier, des données non financières, de nature environnementale, sociale et liées à leur gouvernance.

Selon l'ordonnance, ces données non financières visent à mesurer le degré d'incidence sociétale de l'activité économique au regard des enjeux de durabilité qu'elle définit.

Elles traitent des impacts sociaux (égalité salariale, bien-être au travail, etc.) et environnementaux (impact de la production sur l'environnement, recyclage des déchets, etc.) qui relèvent de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
Avant cette réforme, la directive sur l'information non financière (NFRD), en vigueur depuis 2017, imposait l'obligation de reporting extra-financier aux entreprises comptant plus de 500 salariés, soit environ 11 700 entreprises.
La directive CSRD élargit cette obligation aux entreprises remplissant au moins 2 des critères suivants :

- plus de 250 salariés ;
- un bilan supérieur à 25 millions d'euros ;
- un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros.

Elle concerne également les PME cotées en bourse et les entreprises non européennes générant plus de 150 millions de chiffre d'affaires par an.

Le calendrier d'application prévoit une mise en place progressive jusqu'en 2029, différenciée par catégories d'entreprises. Celles soumises à la directive antérieure devront effectuer leur premier reporting en 2025 en prenant l'année 2024 comme année de référence.

La nouvelle directive CSRD étend le champ d'application du reporting extra-financier qui devrait concerner plus de 50 000 entreprises d'ici 2029 à l'échelle européenne.
Toutefois, la plupart des PME restent exemptées à ce stade.
Il n'en reste pas moins que ces obligations devraient se généraliser dans les années à venir.

Ainsi, les PME ont donc certainement intérêt à anticiper cette évolution réglementaire probable, en intégrant dès à présent les principes de la RSE dans le pilotage de leurs activités.

Renaud-Jean CHAUSSADE
Référent Politique RSE
du Cabinet

La RSE chez DELSOL Avocats

Soucieux des questions environnementales et sociétales et attentif aux attentes croissantes, tant internes qu'externes, en la matière le Cabinet a souhaité formaliser concrètement ses engagements et actions responsables au travers d'une « Politique RSE ».

Les engagements du Cabinet en matière de RSE reposent sur cinq piliers fondamentaux.

Tout d'abord, le **numérique** : il guide la recherche constante d'innovation et la transition vers des solutions technologiques durables.

Ensuite, le **recyclage** et la gestion écoresponsable des **ressources matérielles et énergétiques** occupent une place centrale dans la démarche du Cabinet.

L'**aspect social** constitue un autre axe majeur, qui se manifeste au travers d'initiatives visant à favoriser la diversité, le partage, la formation et le bien-être des équipes DELSOL Avocats.

Enfin, les **actions philanthropiques**, soutenues par le Fonds de dotation DELSOL Avocats, reflètent la volonté des membres du Cabinet de s'engager aux côtés de projets porteurs de valeurs sociales et environnementales (voir l'encart consacré aux lauréats du concours 2023 en page 6).

« Notre politique RSE est le reflet de valeurs fortes (dignité, conscience, indépendance, probité et humanité) et d'une ambition quotidienne pour faire de notre Cabinet une structure responsable et durable. Dans le contexte socio-environnemental actuel, nous avons pris des engagements qui se traduisent par des actions concrètes en matière de recyclage, d'empreinte numérique, de consommation responsable, de bien-être social et d'engagement philanthropique. ».

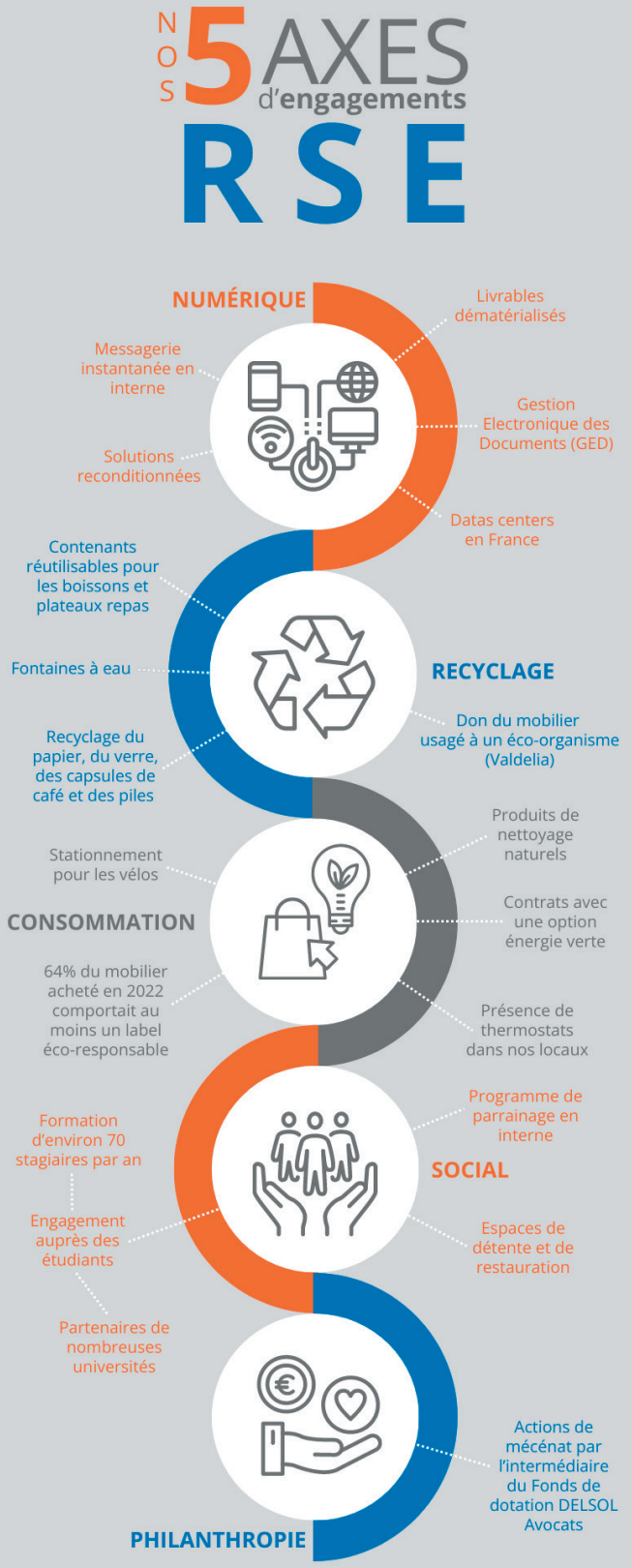

La presse en parle...

14/12/2023
Mathieu LAMBERT, collaborateur au sein de l'équipe « Fusions-acquisitions - Droit des sociétés » était finaliste de la Conférence du Jeune Barreau de Lyon.
Lors de la finale qui s'est tenue le 14 décembre 2023 à l'UCLy il a concouru sur le thème « *Lyon mérite-t-elle ses Lumières ?* » et est ressorti grand gagnant de ce concours de plaidoiries.

15/11/2023
Mathieu LE TACON a répondu aux questions de Lucien ROY dans le cadre du podcast Le Family Office sur le thème : « *Maîtriser la donation avant cession* », lors d'une interview accordée le 15 novembre 2023.

07/11/2023
Philippe PACOTTE et **Arthur LAMPERT** ont rédigé un article intitulé « *L'admission du mécanisme de révision-extinction d'un accord de branche* » dans le n° 573 de la revue Jurisprudence Sociale Lamy.

07/11/2023
Simon GÉRARD a rédigé un article dans la revue Association mode d'emploi paru en novembre 2023, intitulé « *Un administrateur peut-il être prestataire de son association ?* ».

Bloomberg Tax

02/11/2023
Julien MONSENEGO et **Lilian LE QUÉRÉ** ont signé un article intitulé « *Transfer Pricing for the International Practitioner* » paru dans l'édition « *Tax Transfer Pricing Forum Fall 2023* » de Bloomberg Tax.

NEOMA ALUMNI mag

31/10/2023
Visnia BOCCON-GIBOD, Secrétaire générale adjointe du Cabinet, a été citée en qualité d'alumni dans la revue NEOMA Business School. L'accompagnement de l'école par **DELSOL Avocats** dans le cadre de l'acquisition de la société de formation continue MELTIS en avril 2023 y était également mentionnée.

Option Finance

30/10/2023
Arnaud LAROCHE a été interviewé dans le cadre du dossier « *Gouvernance - La fondation-actionnaire, une nouvelle forme de capitalisme* », et a plus particulièrement apporté un éclairage sur la transmission par un actionnaire de ses titres à une fondation.

15/10/2023
Xavier DELSOL a répondu aux questions de Lucien ROY dans le cadre du podcast Le Family Office sur le thème : « *Pourquoi créer une fondation d'entreprise ?* ».

Dossiers emblématiques

Accompagnement des fondateurs du laboratoire d'IA à but non lucratif

Accompagnement des cédants de la Brasserie du Mont-Blanc à Duvel Moortgat

Levée de fonds d'Héliup

Levée de fonds d'E-Recycle

Acquisition par Etix Everywhere de cinq data centers

OBO

Prise de participation au sein du groupe Obiz

Création de la plateforme Hub One Datatrust

OBO

Palmarès Le Point

Cette année encore, Le Point organise une enquête sur « Les meilleurs cabinets d'avocats de France ».

Les mandants qui ont déjà consulté un cabinet d'avocats en tant que particuliers ou au nom d'une entreprise ainsi que les juristes d'entreprise qui travaillent régulièrement en collaboration avec des cabinets d'avocats, sont invités à recommander les cabinets de leur choix dans différents domaines juridiques.

L'enquête ne prend que quelques minutes et est ouverte jusqu'au **5 janvier 2024**. Les recommandations y sont anonymisées.

Si vous souhaitez participer, il vous suffit de scanner le QR Code ci-contre pour recevoir une invitation personnelle en quelques minutes vous permettant ainsi d'accéder à l'enquête en ligne.

Événements

01/12/2023
Charline BIHR a participé au colloque « *La franchise participative* », organisé par l'Université Jean Moulin Lyon III, dans le cadre de la table ronde sur le thème « *Les modalités et le contentieux de la disparition* ».

29/11/2023
Adrien WILLIOT a co-animé une conférence sur le thème « *Décret tertiaire et annexe environnementale : Outils de partage des coûts de la transition énergétique ?* » aux côtés d'Hadrien FLON, co-fondateur de Carb0n, qui accompagne les acteurs tertiaires dans le cadre de leur transition énergétique.

24 et 25/11/2023
Eleonora BUFALINI et **Arnaud RIOU** ont participé au premier « *Young Lawyers meeting* » organisé à Turin par le cabinet Weigmann, membre italien du réseau PARLEX.
DELSOL Avocats a par ailleurs accueilli en octobre dernier pour un détachement d'un mois Soltana WAHAB du cabinet Kneppelhout, membre néerlandais du même réseau.

17 et 18/11/2023
Caroline DA LAGE et **Léa ZERILLI** ont participé au rendez-vous annuel « *Associates meeting* » organisé par Advarve Abogados, membre espagnol du réseau TELFA, à Madrid sur le thème « *Droit des sociétés et numérique : quels outils ? quelles procédures ?* » .

15 et 16/11/2023
Jeanne BOSSI MALAFOSSE était présente au Congrès Européen sur la protection des données organisé à Bruxelles par l'IAPP (International Association of Privacy Professionals).

09/11/2023
Laurent BUTSTRAËN a participé à un webinaire organisé par PRIMONIAL, acteur majeur en gestion de patrimoine, sur le thème : « *Comment générer des revenus complémentaires pour les congrégations ?* ».

19/10/2023
Jeanne BOSSI MALAFOSSE est intervenue sur le thème « *La vérification d'identité et la protection des données : modalités, conditions et limites.* » dans le cadre de la Conférence CTMS : « *Changer de perspective sur la vérification d'identité* ».

18/10/2023
Dans le cadre du Forum National des Associations et Fondations qui s'est tenu au Palais des Congrès de Paris, **Alexis BECQUART, Laurent BUTSTRAËN, Xavier DELSOL** et **Lionel DEVIC** ont animé des conférences sur les thèmes suivants : « *Philanthropie : quels modes de financement alternatifs ?* » (L.BUTSTRAËN), « *Associations, fondations et entreprises : des relations dangereuses ? Mortelles ? Performatives ?* » (A.BECQUART, L.DEVIC) et « *Quelle structure pour l'immobilier de votre association ?* » (X.DELSOL).

26/09/2023
Alexis BECQUART a co-animé un petit-déjeuner sur le thème « *Les stratégies immobilières des associations : quelles sont les questions clés à se poser pour bien les mettre en application ?* » avec Vincent ROUSSEL, Les Notaires du Quai Voltaire et Jean-François COTTIN, Crowe Fideliance.

05/09/2023
Thomas AMICO est intervenu dans le cadre du webinaire organisé par ComplyLog sur le thème « *In a Global ESG Strategy, Don't Forget the S!* » lors duquel a été abordée l'importance de l'aspect social dans la stratégie ESG d'une entreprise.

Concours annuel du fonds de dotation DELSOL Avocats

DELSOL Avocats était présent au Forum National des Associations & Fondations à Paris, afin de départager les 3 finalistes présélectionnés lors de la remise des prix du 14ème concours de son fonds de dotation.

Ainsi, le 18 octobre dernier, les responsables de deux associations et d'un fonds de dotation ont présenté leur projet devant le public du Forum et le jury composé de membres du cabinet DELSOL Avocats et d'un responsable du Forum.

L'association **JURISTES POUR L'ENFANCE** a reçu le premier prix d'un montant de 20 000 €.
Elle réunit des juristes qui mettent leur expertise au service de la défense des droits des enfants.
Son projet prévoit des actions en justice pour faire respecter les droits à l'éducation et la liberté de conscience des enfants.

L'association **SOCIETE FRANCAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS** (SFAP) a reçu le deuxième prix s'élevant à 12 000 €.
Association reconnue d'utilité publique, elle agit en tant que société savante pour le développement des soins palliatifs en France.
Son projet porte sur le déploiement du programme de sensibilisation Derniers Secours©, visant les proches des malades en fin de vie.
Enfin, le **FONDS DE DOTATION LE BLEUET DE FRANCE** a reçu le troisième prix d'un montant de 7 000 €.

Créé au lendemain de la Première Guerre Mondiale, il assure le soutien psychologique, matériel et financier des blessés de guerre, des victimes d'actes de terrorisme et des familles endeuillées.
Le projet soutient la préparation et l'entraînement de 3 athlètes de l'Équipe de France de volley assis, Cyrille CHAHBOUNE, Jocelyn TRUCHET et Guillaume DUCROCQ, blessés de guerre, en vue des Jeux Paralympiques de Paris 2024 et des Invictus Games (compétitions multisports pour soldats blessés).

DELSOL Avocats souhaite ainsi encourager tous les porteurs de projets humains à soumettre également leur candidature l'année prochaine : une belle opportunité de servir l'intérêt général, tout en se faisant connaître !

Toutes les infos sur notre site : www.delsolavocats.com/Fonds-de-dotation

Partenariats

Depuis plusieurs années, DELSOL Avocats cultive des partenariats solides avec des écoles, des universités et des associations d'étudiants, convaincu de la nécessité d'entretenir des liens avec les futurs professionnels du droit afin de mieux cerner leurs attentes et leurs besoins.

Cette volonté de partage et d'échanges se concrétise par des rencontres au sein de ses locaux ou lors de forums universitaires.

En octobre et novembre 2023, DELSOL Avocats a ainsi accueilli l'Association du DJCE de Lyon (dont plusieurs associés et collaborateurs du Cabinet sont issus), le Master Droit public des Affaires - Lyon III et le Master 2 Droit Immobilier - Panthéon-Sorbonne et a participé à la Job Fair organisée par l'IDEA (Institut du Droit et d'Economie des Affaires).

DEL 0455 - 01/2024 - Création, conception : www.semacrea.com - Photos : C. Viviant et D. Plowy - Imprimé sur papier recyclé.

De La relation #29 - Janvier 2024
Directeurs de publication : Henri-Louis DELSOL & Emmanuel KAEPPELIN

PARIS 4 bis, rue du Colonel Moll - 75017 PARIS
LYON 11, quai André Lassagne - 69001 LYON
BRUXELLES 480, avenue Louise - 1050 BRUXELLES
contact@delsolavocats.com

Pour plus d'informations : ➜ www.delsolavocats.com